

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XX. — Articles de Paris et industries diverses.

4. — ARTICLES DE VOYAGE ET DE CAMPMENT, EMBALLAGES, RÉCIPIENTS ET ACCESSOIRES. N° 389.693

Dispositif de bouchage, pour bouteilles et autres récipients.

M. Jöns ANDERSSON résidant en Suède.

Demandé le 28 avril 1908.

Délivré le 7 juillet 1908. — Publié le 15 septembre 1908.

(Demande de brevet déposée en Suède le 1^{er} mai 1907. — Déclaration du déposant.)

Les dispositifs de bouchage, pour bouteilles et autres récipients, qui sont établis suivant la présente invention, sont principalement caractérisés par ce fait que la partie arquée du dispositif, qui relie à demeure l'obturateur, ou bouchon proprement dit, avec le récipient, ou avec le goulot de celui-ci, respectivement, traverse par ses deux branches ou queues ledit bouchon, ce qui donne une liaison très sûre entre le bouchon et le récipient. L'expérience a en effet prouvé que si la partie qui relie le bouchon au récipient pénètre simplement dans le bouchon, mais ne le traverse pas, ce bouchon s'en détache bientôt.

Sur le dessin ci-joint, qui représente, à titre d'exemple, deux formes de construction de l'invention, appliquées à des bouteilles :

Fig. 1, 2 et 3 représentent l'une des formes de construction, vue dans deux directions à angle droit l'une par rapport à l'autre et en plan, respectivement, tandis que

Fig. 4, 5 et 6 représentent, de la même façon, l'autre forme de construction.

Dans la disposition représentée aux fig. 1 à 3 : un levier 1, fait en fil métallique, est, comme d'habitude, attaché à pivot au goulot ou col au moyen d'un fil métallique 2 qui est assujéti serré autour du goulot; ce levier est articulé à l'arc ou étrier 3, en fil métallique, qui sert, lorsque le levier est rabattu le long

du col ou goulot de la bouteille, à tenir le bouchon 4 contre son siège, de manière à fermer la bouteille. Dans le dispositif de bouchage en question, l'étrier 3 prend, dans le but susmentionné, par-dessus la partie médiane, un peu relevée, d'un arc ou anse 5, en fil métallique, partie qui est située d'un côté du bouchon. Les queues ou branches de l'arc 5 traversent le bouchon, après quoi elles sont recourbées vers le bas et autour du fil 2, qui passe autour du goulot de la bouteille, en sorte que le bouchon se trouve ainsi attaché à pivot au goulot de la bouteille.

On ouvre une bouteille pourvue de ce dispositif de bouchage, à la manière usuelle, en tournant le levier 1 vers l'extérieur, c'est-à-dire en l'éloignant du goulot, et en le relevant, après quoi on peut enlever l'étrier 3 de l'arc ou anse 5 et faire tourner ensuite ce dernier de façon à sortir le bouchon du goulot. La fermeture s'effectue, évidemment, d'une façon inverse.

Dans la forme de construction des fig. 4 à 6 : un levier en fil métallique 1 est, comme dans la disposition des fig. 1 à 3, attaché à pivot au col du récipient au moyen d'un fil métallique 2 et, à ce levier est articulé un arc ou anse en fil métallique 6; mais cette anse n'est pas, comme l'étrier 3, destinée à prendre sur une partie quelconque faisant

saillie du bouchon : ses branches ou queues traversent le bouchon et sont articulées, sur l'autre côté de ce dernier, à un étrier 7, en fil métallique, dont, quand on ferme la bouteille, on amène la partie qui se trouve entre ses branches sous une saillie du col ou goulot, telle par exemple qu'une partie 8, du fil métallique 2, partie qui fait saillie du goulot de la bouteille. Lorsqu'on rabat ensuite le levier 1 le long du goulot, la partie en question de l'étrier 7 est pressée contre la saillie 8 et, en conséquence, le bouchon se trouve maintenu fermement contre son siège. L'ouverture de la bouteille s'opère, naturellement, d'une manière inverse.

Cette invention est spécialement destinée à être employée dans des dispositifs de bouchage avec bouchon en verre, ou en toute autre matière dure convenable, bien qu'on puisse également l'employer concurremment avec des bouchons dans lesquels l'organe ou partie assurant l'étanchéité ou la fermeture est en caoutchouc ou en matière équivalente. Lorsque les bouchons sont en verre ou son équivalent, ils peuvent être de forme sphérique ou conique; la forme de construction représentée aux fig. 1 à 3 est la plus convenable pour des bouchons sphériques, tandis que celle des fig. 4 à 6 convient tant pour des bouchons sphériques que pour des bouchons coniques.

Comme on le voit, le bouchon 4 est relié avec l'anse ou arc 5 ou 6, respectivement,

de manière à ne pouvoir s'en détacher tout seul.

35

RÉSUMÉ.

L'invention comprend :

1° Dans des dispositifs de bouchage, pour bouteilles ou autres récipients, comportant une partie formant obturateur, ou bouchon proprement dit, qui est reliée au récipient au moyen d'une anse ou arc : le fait de disposer les choses de façon que les queues de l'anse ou arc traversent le bouchon afin d'assurer une liaison sûre entre l'obturateur, ou bouchon, et le récipient.

2° Un mode d'exécution des dispositifs de bouchage comme sous 1° dans lequel :

a) Les queues ou branches d'un arc ou anse qui est attaché à pivot au récipient, traversent l'obturateur ou bouchon de façon à ce que la partie médiane de cette anse forme, sur l'un des côtés du bouchon, une saillie sur laquelle prend un dispositif de verrouillage, à étrier et à levier, du genre usuel, monté sur le récipient;

b) L'arc ou anse dont les branches ou queues traversent le bouchon est articulé à un levier attaché lui-même à pivot, au récipient et porte un étrier qui, lorsque le récipient est fermé, prend sous une saillie du col ou goulot du récipient.

ANDERSSON.

Par procuration :
BRANDON frères.

Fig. 1

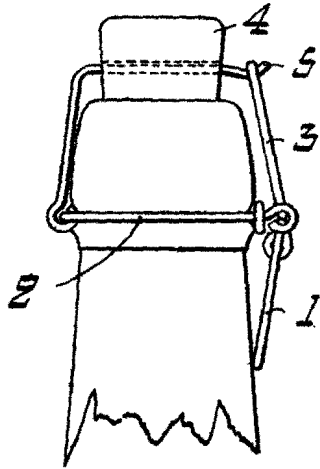


Fig. 4

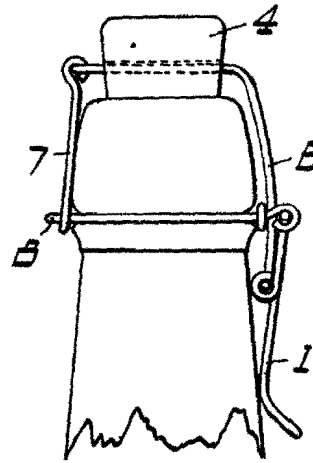


Fig. 2

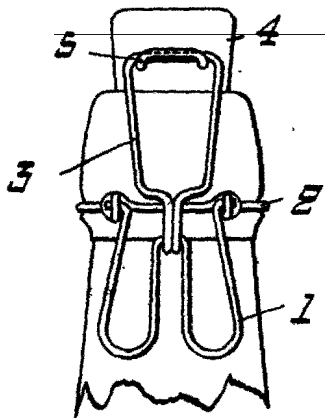


Fig. 5

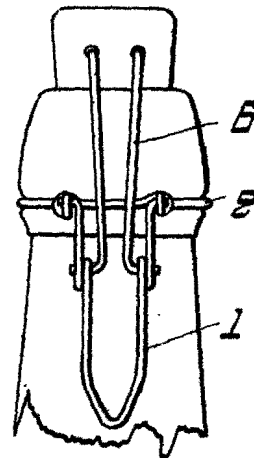


Fig. 3

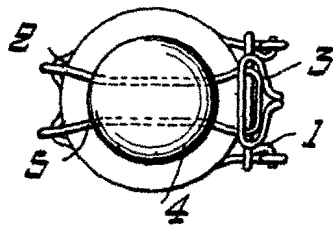


Fig. 6

